

M-18 Nouvelle construction/extension du réseau de chaleur

Nouvelle construction/extension de l'installation de production de chaleur

Visualisation de la plateforme de demandes de subventions

1. Choix de la mesure

Vue d'ensemble Requéérant Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouvelle demande

Mesure Propriétaires et contacts Bâtiment Données spécifiques aux mesures Annexes Résumé Soumettre

Enveloppe du bâtiment

- Isolation thermique de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre

Installations techniques

- Chauffage à bois automatique, puissance calorifique <= 70 kW
- Chauffage à bois automatique, puissance calorifique > 70 kW
- Pompe à chaleur air/eau
- Pompe à chaleur sol/eau ou eau/eau
- Raccordement à un réseau de chauffage
- Installation solaire thermique

Travaux de rénovation globale

- Amélioration de la classe CECB pour l'enveloppe du bâtiment et pour l'efficacité énergétique globale

Nouvelle construction

- Nouvelle construction/nouvelle construction de remplacement Minergie-P
- Nouvelle construction/nouvelle construction de remplacement avec CECB A/A

Réseaux de chaleur

- Nouvelle construction/extension du réseau de chaleur, nouvelle construction/extension de l'installation de production de chaleur

M-18 : Nouvelle construction/extension du réseau de chaleur, nouvelle construction/extension de l'installation de production de chaleur

Conditions d'entrée en matière

1. La distribution de chaleur s'effectue dans des bâtiments existants.
2. La distribution de chaleur dans les nouvelles constructions ne donne droit à aucune contribution.
3. La chaleur industrielle ne donne pas droit à une contribution.
4. Les cas particuliers sont traités au cas par cas.
5. La demande est transmise avant le début des travaux d'installation.

[Directive relative aux programmes de promotion énergétiques 2017](#)

ANNULER SUIVANT >

2. Propriétaires et contacts

Vue d'ensemble Requérant Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouvelle demande

✓ Mesure **Propriétaires et contacts** Bâtiment Données spécifiques aux mesures Annexes Résumé Soumettre

* Propriétaire Je suis le propriétaire

* Personne de contact Identique à celle du propriétaire

* Contact technique Identique à celle du propriétaire

Nouvelle adresse

* Type * Téléphone 1 Téléphone 2

* Salutation * E-Mail

* Prénom * Nom Contact de l'entreprise

* Rue Nr

Compléments d'adresse

* NPA * Localité

* Pays Suisse

3. Données du bâtiment

Vue d'ensemble Requérent Carnet d'adresses Bâtiments Vos demandes

Nouvelle demande

✓ Mesure ✓ Propriétaires et contacts **Bâtiment** Données spécifiques aux mesures Annexes Résumé Soumettre

* Bâtiment

Nouveau bâtiment

* Propriété * Année du permis de construire

* Rue * Nr Protection du patrimoine

* NPA * Localité N° de parcelle

* Affectation principale après la rénovation

4. Données spécifiques aux mesures

Vue d'ensemble Requéérant Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouvelle demande

✓ Mesure ✓ Propriétaires et contacts ✓ Bâtiment **Données spécifiques aux mesures** Annexes Résumé Soumettre

Conditions d'entrée en matière

1. La distribution de chaleur s'effectue dans des bâtiments existants.
2. La distribution de chaleur dans les nouvelles constructions ne donne droit à aucune contribution.
3. La chaleur industrielle ne donne pas droit à une contribution.
4. Les cas particuliers sont traités au cas par cas.

Conditions techniques

1. La chaleur obtenue doit provenir au moins à 75% des énergies renouvelables ou des rejets thermiques, tant pour la production/acquisition de chaleur que pour la distribution de chaleur dans le réseau.
2. Le projet engendre la distribution d'un supplément de chaleur issue des énergies renouvelables ou des rejets thermiques par rapport à la situation initiale.
3. Le seul remplacement d'une installation, sans extension, ne donne pas droit à une contribution.
4. L'énergie supplémentaire distribuée est utilisée pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire.
5. Lorsque l'application des taux de contribution conduit à une subvention supérieur à CHF 500'000.-, celle-ci pourra faire l'objet d'une appréciation indépendante de ces taux.
6. Les unités de référence en MWh/an (valeur de planification conformément au dimensionnement de l'installation) ou en m² SRE doivent être déterminées par l'exploitant du réseau de chauffage et clairement documentées (détails voir descriptif du programme).
7. Pour les installations avec rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), seule la production de chaleur dépassant les exigences minimales énergétiques de la RPC donne droit à une contribution. Ce volume est à justifier en fonction du projet considéré.
8. L'exploitant du réseau de chauffage met à disposition du canton les données nécessaires visant à éviter la comptabilisation à double.

Extrait des conditions générales

1. Le propriétaire est responsable d'obtenir toutes les autorisations éventuellement nécessaires pour la réalisation des travaux. Le versement de la subvention ne pourra pas être effectué pour des travaux non autorisés.
2. Les demandes ne sont traitées qu'une fois tous les documents dûment complétés fournis (formulaire de demande, plans, calcul, etc.). Lorsque la qualité des dossiers est telle que cela exige un temps d'examen disproportionné, l'aide financière est réduite.
3. Toute modification d'un projet faisant l'objet d'une décision d'aide financière devra être soumise au SEFH et approuvée par celui-ci. Une modification de projet non approuvée peut conduire au refus de tout versement en raison du non-respect des conditions d'octroi.

Général / Projet

* Début prévu des travaux

* Fin prévue des travaux

* Coûts d'investissement en CHF CHF

* Subventions attribuées par des programmes tiers: l'une des affirmations suivantes s'applique-t-elle à votre situation?

- Une demande de subvention est déposée auprès de tiers pour le projet de rénovation
- Des certificats sont émis pour le projet de rénovation (en allant au-delà des exigences d'une convention d'objectifs ou dans le cadre de projets de compensation)
- Le site de votre entreprise est exonéré de la taxe sur le CO₂ (en raison d'une convention d'objectifs avec la Confédération)

Oui Non

Mesure

* Type de projet ▼

* Source principale des énergies renouvelables dans le réseau de chaleur ▼

* Nom de l'exploitant du réseau de chaleur à distance

* Adresse de la centrale de production chaleur

* Existe-t-il des projets de compensation dans le domaine des réseaux de chaleur locaux et à distance (p. ex. par la Fondation KJIK)?

Oui Non

* Le QM Chauffages au bois est-il appliqué pour la planification et la réalisation du projet?

Oui Non

* Valeur de référence « Production » ▲▼ MWh/an i

* Valeur de référence « Raccordement » ▲▼ MWh/an i

* Valeur de référence « Production » (SRE) ▲▼ m² i

* Valeur de référence « Raccordement » (SRE) ▲▼ m² i

* Les données nécessaires ont-elles été mises à disposition du canton pour éviter la comptabilisation à double?

Oui Non

* Part d'énergie renouvelable ou de rejets thermiques dans le réseau de chaleur plus gr

* Réseau anergie ? (Oui/Non)

✕ ANNULER

< RETOUR

SUIVANT >

5. Annexes à joindre à la demande

Vue d'ensemble Requérant Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouvelle demande

✓ Mesure > ✓ Propriétaires et contacts > ✓ Bâtiment > ✓ Données spécifiques aux mesures > **Annexes** > Résumé > Soumettre

Pour attacher des fichiers insérez ici SELECTIONNER DES FICHIERS ↗

Fichiers téléchargés

Nom du fichier	Type	Taille du fichier	Actions
Aucune donnée disponible dans le tableau			

Documents à fournir

Annexes administratives

1. Formulaire de demande signé
2. Facture (si non disponible : photos) pour attester de la source d'énergie antérieure.

Annexes techniques

1. Détail du calcul de la SRE y compris dossier de plans et coupe à l'échelle.
2. Plan d'implantation (carte topographique) de la nouvelle chaufferie (y compris coordonnées géoréférencées) et des bâtiments raccordés sur celle-ci.
3. Liste des bâtiments alimentés, avec indication des N°EGID, des SRE, des puissances nécessaires et des consommations annuelles de chaleur.
4. Schéma de principe de l'installation de production de chaleur.
5. Schéma de principe de la distribution de chaleur.
6. Informations sur la production de chaleur (production ou acquisition de chaleur) avec brève description de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que justification de la part minimale de 75% d'énergies renouvelables ou de rejets thermiques.
7. Devis général des travaux de production de chaleur yc travaux annexes à considérer (démontage, électricité, maçonnerie, citerne, etc.).
8. Devis général des travaux de distribution de chaleur yc travaux annexes à considérer (démontage, électricité, maçonnerie, etc.).

Indications

Ici vous pouvez télécharger un nombre illimité de documents électroniques pour votre demande, par exemple des photos e croquis, offres et factures.

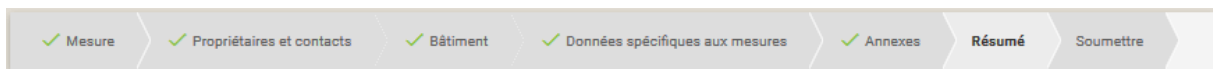
Une fois téléchargé, vous devez classifier le type de document.

Les types de fichiers suivants sont autorisés:

- PDF
- JPG
- TIFF
- GIF
- PNG
- DOC/DOCX (Word)
- XLS/XLSX (Excel)

ANNULER < RETOUR SUIVANT >

6. Résumé de la demande



7. Soumettre

Soumettre la demande

Voulez-vous vraiment soumettre cette demande? Notez que des corrections ne peuvent plus être faites après la transmission.